



10

CHARTRE D'ENGAGEMENT

L'établissement Saint-Simon est engagé dans la Charte d'engagement du Synerpa, qui représente les établissements privés pour personnes âgées. La Charte comprend dix engagements qui mettent en avant les valeurs essentielles telles que le respect, la dignité et le bien être des Résidents. Elle souligne l'importance de la qualité des soins, de l'écoute des familles et la transparence dans les pratiques. L'établissement s'engage à offrir un environnement sécurisant et à favoriser l'autonomie des personnes âgées, tout en garantissant une prise en soins personnalisée et adaptée à leurs besoins. Cette charte vise à renforcer la confiance entre les Résidents, leurs familles et les professionnels de santé.

- 1** Évaluer et améliorer la qualité de soin et de vie des personnes âgées
- 2** Évaluer et améliorer la qualité de vie au travail
- 3** Soigner la qualité de l'alimentation et l'accompagnement pour préserver la santé et l'autonomie
- 4** Analyser et prévenir les risques de maltraitance
- 5** Remettre la raison d'être humaine et sociétale du secteur au cœur des projets d'établissements et de services
- 6** Ouvrir les établissements via une participation active des résidents, familles et collaborateurs à l'ensemble des projets et une implication des parties prenantes externes
- 7** Renforcer la transparence et la pédagogie sur nos métiers et sur la performance globale de nos établissements et services
- 8** Être impliqué dans des projets de recherche et actions collectives pour faire évoluer nos métiers et nos pratiques.
- 9** Renforcer l'activité de plaidoyer sur la solidarité et la place des personnes âgées dans la société
- 10** Contribuer à la position bas carbone